



Mention d'information sur l'utilisation des données pour le projet : Suivi Epidémiologique de l'Etat de Santé des personnes Sans Emploi (SESSE)

Responsable du traitement : Santé publique France, 12 rue du Val d'osne, 94415 saint maurice cedex, France

Une santé dégradée peut être un facteur favorisant la perte d'emploi et le fait d'être sans emploi peut s'avérer être un facteur de dégradation de la santé. Les raisons de la surmortalité des chômeurs sont multiples : un état de santé déficient qui provoque le chômage, les conséquences financières et psychologiques du chômage de longue durée, le rôle de l'effet propre du chômage qui accentue ou relève les problèmes de santé. Afin de définir les politiques de prévention adaptées à mettre en place dans cette population, disposer d'indicateurs de surveillance épidémiologique permettant de décrire les populations les plus à risque pour leur santé est nécessaire. Ainsi, les résultats obtenus et l'évolution dans le temps des indicateurs épidémiologiques de morbi-mortalité doivent contribuer à alerter sur les sous-populations à risque.

L'utilisation et le croisement de sources de données historiques existantes, relatives aux facteurs socio-démographiques, professionnels et aux événements de santé, régulièrement mises à jour et disponibles à l'échelle nationale présente de nombreux atouts dans le domaine de la surveillance épidémiologique.

L'objectif principal est d'étudier l'impact sanitaire d'un contexte socio-économique individuel défavorable chez les personnes sans emploi ou au chômage pour identifier les leviers possibles afin de promouvoir les interventions de prévention dans cette population ou dans des sous-groupes identifiés les plus vulnérables.

L'intérêt public de cette étude, sa qualité scientifique et sa pertinence éthique ont été confirmés par un comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (CESREES), indépendant du responsable de traitement. Il a également reçu un avis favorable du Comité du Secret Statistique.

Le projet s'appuie sur un appariement entre les données socioéconomiques des individus présents dans l'Echantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee et leurs données de soins et d'hospitalisation issues Système National des Données de santé (SNDS). L'échantillon obtenu appelé EDP-Santé a été constitué par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

L'EDP-Santé ne contient pas d'information permettant l'identification directe des personnes. Les données sont mises à disposition et utilisées par les personnels habilités de Santé publique France dans un espace sécurisé. Les données seront conservées pendant la durée du projet, jusqu'au 31/12/2028, puis archivées 2 ans jusqu'à publication des travaux soit pour une durée de 6 ans et 6 mois à compter de ce jour.

Conformément à l'article 66 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ce projet de recherche a fait l'objet d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en date du 12 juin 2024 (demande d'autorisation n° 924102). La CNIL est l'autorité de contrôle chargée de surveiller l'application des règles relatives à la protection des données, afin de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques à l'égard d'un traitement de données.

Selon les mentions de l'article 14 de la loi RGPD, Les données seront à destination de Santé Publique France et analysées uniquement par Santé Publique France sur le territoire Français et aucune donnée ne peut être transférée en dehors de l'union Européenne.

Vos droits sur vos données

Le traitement de vos données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie Santé Publique France, en tant que responsable du traitement.

Selon la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), et la réglementation européenne relative à la protection des données (RGPD) vous disposez, dans les limites de la réglementation, d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, d'un droit d'opposition au traitement de ces données et d'un droit à la limitation du traitement.

En l'absence d'élément permettant d'identifier directement les personnes dans les données utilisées dans le cadre de ce projet (informations codées sans mention du nom ou du prénom), ces droits s'exercent auprès des gestionnaires des sources de données constitutives de l'échantillon.

Concernant les données provenant de la base de données du SNDS, si vous souhaitez faire valoir vos droits, vous devez en faire la demande auprès du directeur de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance maladie obligatoire auquel vous

êtes rattaché, conformément aux articles 92 à 95 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 . Cette procédure est détaillée sur le site <https://www.snds.gouv.fr/SNDS/Protection-de-la-donnee> .

Concernant la source EDP : Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse drees-rgpd@sante.gouv.fr en indiquant le code EDP-Santé dans votre demande.

Pour en savoir plus sur les modalités d'exercice de ces droits, vous pouvez également vous adresser au délégué à la protection des données de Santé publique France : dpo@santepubliquefrance.fr (en indiquant le code EDP-Santé dans votre demande) ou à l'**adresse postale** :12 rue du Val d'Osne, 94415 saint maurice cedex, France.

Par ailleurs, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant n'est pas en conformité avec le règlement général sur la protection des données et la loi informatique et libertés : <https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>

Pour toute autre question concernant l'utilisation des données de l'EDP-Santé dans le cadre de ce projet, merci de les adresser à sesse@santepubliquefrance.fr.